

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1967)
Heft: 74

Artikel: La puissance économique des Cantons
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1029174>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La puissance économique des Cantons

Le Bureau fédéral de statistique recense, entre autres choses, les sociétés anonymes de notre pays. Elles sont aujourd'hui au nombre de 50 446. En l'espace de onze ans, leur nombre a presque doublé, ce qui est impressionnant et, une fois de plus, révélateur de la mutation subie par l'économie suisse cette dernière décennie.

Le capital, à fin 1966, de ces sociétés représente 26,5 milliards. Ce chiffre aussi est impressionnant, car le Bureau de statistique enregistre le capital social et non la fortune réelle des sociétés qui comprendrait la valeur de leurs réserves latentes et ouvertes; de même il n'enregistre pas la valeur boursière du capital.

Cette statistique est établie par Canton. Elle renseigne donc sur la force économique des régions. Il faut toutefois ajouter un correctif. Le montant du capital social n'est pas l'unique critère de la puissance et de la prospérité d'une entreprise.

Ainsi une société d'énergie électrique peut avoir un capital social élevé sans représenter toutefois le même intérêt qu'une société industrielle aux vastes ressources acquises par autofinancement. Ces remarques étant faites, le document qui suit renseigne sur la vie économique du pays.

Nous avons classé les Cantons, en fonction du capital social des sociétés anonymes. Entre parenthèses nous avons indiqué entre combien de sociétés il est réparti.

Cantons :	Capital en millions	(nombre de sociétés)
1. Zurich	6076	(7200)
2. Bâle-Ville	3389	(2711)
3. Genève	2481	(9489)
4. Vaud	1680	(6346)
5. Berne	1546	(3423)
6. Valais	1388	(1528)
7. Argovie	1326	(2068)
8. Grisons	1302	(2557)
9. Zoug	1256	(2045)
10. Tessin	1175	(3770)
11. Fribourg	864	(1508)
12. Saint-Gall	628	(1432)
13. Glaris	608	(905)
14. Soleure	526	(768)
15. Lucerne	499	(1189)
16. Neuchâtel	463	(1268)
17. Thurgovie	335	(654)
18. Bâle-campagne	310	(618)
19. Schaffhouse	200	(184)
20. Uri	131	(70)
21. Schwyz	130	(235)
22. Nidwald	127	(178)
23. Appenzell Rh.-Ext.	66	(169)
24. Obwald	40	(103)
25. Appenzell Rh.-Int.	10	(26)

Le rapport entre le nombre de sociétés et le capital est révélateur aussi de la force économique des Cantons. Ainsi Bâle, avec un nombre modeste de S.A. se hisse au second rang.

Mais plus intéressante encore est l'étude du développement des sociétés lors de l'année 1966.

Pour la constitution de sociétés nouvelles, on trouve le classement suivant :

1. Zurich	156 mio
2. Zoug	102

(Zoug est au premier rang pour les banques et les holdings avec un montant de 84 mio)

3. Tessin 88

Ces trois cantons laissent les autres loin derrière eux. Pour l'augmentation du capital des sociétés existantes, on obtient le classement suivant :

1. Zurich	447 mio
2. Tessin	97
3. Bâle-Ville	95

L'écart entre Zurich et le reste de la Suisse est de ce point de vue extraordinaire. Ce canton s'impose, en 1966, dans tous les domaines : industrie avec

70 mio devant Bâle, 30 mio; le commerce avec 37 mio devant Vaud, 19 mio; la banque et les holdings avec 287 mio devant Tessin, 61 mio; et les autres sociétés avec 52 mio devant Tessin, 12 mio.

La concentration autour de la place de Zurich apparaît impressionnante, à peine corrigée par le développement assez spectaculaire de cantons qui, notamment pour les banques ou les holdings, peuvent faire valoir soit leurs faveurs fiscales, soit leur situation géographique, comme ne l'oublie pas et Zoug et Tessin.

Savez-vous que ?

Quelles sont en fonction du capital social les trois sociétés suisses (= soumises à la législation suisse) les plus importantes ? Nestlé ? Hofmann ?

Ce sont :

1. La Banque des Règlements internationaux : 500 mio
2. Dow Chemical S.A. 420 mio
3. La compagnie financière Michelin 401 mio

Il nous manque des laboratoires nationaux

Depuis longtemps déjà, on a constaté et dénoncé une lacune dans l'organisation de la recherche scientifique suisse. En effet le Fonds national pour la recherche scientifique ne peut financer que les travaux qui sont, incontestablement, des travaux de recherche.

Or, dans plusieurs domaines, notamment dans celui de la santé, il serait indispensable de pouvoir disposer de laboratoires nationaux, non de recherche pure, mais de préparation. Le Fonds national ne veut pas s'en charger, mais la dépense dépasse aussi les possibilités des Cantons pris isolément.

Les problèmes que pose la virologie illustrent clairement cette lacune.

On sait que la thérapeutique spécifique des maladies à virus est encore à trouver. Pour l'instant, les médecins s'efforcent d'identifier les virus pathogènes, en espérant qu'une fois identifiés on pourra traiter efficacement la maladie. Or, l'identification de l'agent causal est très difficile. Tout d'abord parce qu'on a déjà recensé quelque 150 entités virales et parce qu'une centaine d'entre elles sont capables de produire le même syndrome.

Seuls certains sérums permettent une identification finale sûre. Ils sont produits dans quelques laboratoires de pays bien outillés. Mais grâce à un programme d'entraide de l'Organisation mondiale de la santé, les laboratoires compétents de tout pays peuvent recevoir une petite quantité des différents sérums qui doivent servir à étalonner les sérums-type de travail dont chaque pays a besoin.

Or la Suisse ne peut guère bénéficier de ces mesures, car elle ne dispose pas de laboratoire national. Ses laboratoires de virologie sont petits, de faible capacité, ne se prêtent pas à la préparation des sérums nécessaires pour des diagnostics sûrs. Les analyses se font donc selon des méthodes plus ou moins improvisées; et pourtant, comme le faisait récemment remarquer le docteur Ritter dans une communication sur ce sujet, l'habitude a été prise, en Suisse, de facturer au patient les frais de cette analyse, alors qu'il « est probablement le seul individu qui ne retire aucun bénéfice des résultats ». D'abord parce que les résultats sont connus trop tard pour orienter la thérapeutique, et parce que de toute façon il n'existe pas de remède spécifique. En revanche, le diagnostic est utile à la collectivité, c'est-à-dire pour l'enseignement, pour l'étude des épidémies, etc.

La situation est donc doublement fautive. L'instrument de travail indispensable n'existe pas; et de surcroît les laboratoires rudimentaires que nous possédons sont financés par les patients qui n'en tirent aucun bénéfice thérapeutique.

Il devient donc indispensable de trouver les moyens de financer à l'échelle nationale des laboratoires qui ne soient pas de recherche pure, mais qui soient au service d'une médecine scientifique.

Les étudiants lausannois font éclater un «scandale bien de chez nous»

Le prix moyen des chambres louées par des étudiants sur la place de Lausanne est de 120 francs. Au chemin des Falaises, on vient dans un bâtiment neuf de mettre en location, dans une maison construite pour les étudiants, une soixantaine de chambres pour un prix qui varie entre 155 et 170 francs. Or cette maison a été construite par la Fondation « Maison pour Etudiants ». On peut s'étonner qu'elle offre des logements à des prix à ce point supérieurs à ceux des particuliers. Est-ce son but ?

Mais où l'étonnement est à son comble, c'est lorsqu'on apprend que la construction des Falaises a bénéficié

a) d'un don de la maison Nestlé de 1 million de francs

b) d'un don de l'Etat de Vaud de 600 000 francs

c) d'un droit de superficie de la Ville de Lausanne. Avec une dotation d'un million et demi et le terrain gratuit, arriver à ces prix, c'est peu banal.

Ces chiffres et ces faits ont été révélés dans un rapport de l'Union des étudiants lausannois, rendu public récemment. Dans leur numéro de mai des « Voix universitaires », les étudiants, après étude fouillée du cas, reprennent leurs révélations et leurs accusations; on lit notamment sous le titre « Fait accompli »:

« Cette double question met en évidence un fait qui est révélateur d'une situation bien établie au sein du Conseil de fondation : le président prend seul toutes les décisions, les membres du Conseil se bornent à entériner les décisions prises (pour autant qu'on lui en donne l'occasion). Les exemples de cette manière de procéder sont nombreux : annonce et présentation du projet avant même que le Conseil de fondation ne soit chargé de cette réalisation et avant qu'il n'en ait pris connaissance, fixation arbitraire du prix des chambres, attribution du restaurant au DSR, etc. »

Les étudiants ne craignent, en caractères gras et grand format, dans un cadre, d'écrire : « L'Union des étudiants lausannois : « accuse le président du Conseil de fondation d'avoir pris seul des décisions qui étaient du ressort du Conseil ». Ce président est M. P. Oguey, ancien conseiller d'Etat.

Les dépassements et les changements de destination de plusieurs locaux s'expliquent pour l'essentiel par une insuffisante étude géologique. Cette erreur absorbe l'essentiel du don Nestlé et de l'avance de l'Etat de Vaud. De surcroît, la conception architecturale du bâtiment est discutable; la discussion des plans fut quasi nulle, etc.

Les étudiants, dossiers en main, ont démontré, eux que l'on accuse souvent de manquer de sérieux, l'absence de sérieux de ceux qui volontiers aiment leur donner des leçons. Ils ont su faire aussi en parlant publiquement une démonstration de courage civique que n'ont sûrement pas apprécié ceux qui pourtant en font si souvent l'éloge dans les cantines.

Les étudiants, dossiers en main, ont démontré, eux que l'on accuse souvent de manquer de sérieux, l'absence de sérieux de ceux qui volontiers aiment leur donner des leçons. Ils ont su faire aussi en parlant publiquement une démonstration de courage civique que n'ont sûrement pas apprécié ceux qui pourtant en font si souvent l'éloge dans les cantines.

Les étudiants, dossiers en main, ont démontré, eux que l'on accuse souvent de manquer de sérieux, l'absence de sérieux de ceux qui volontiers aiment leur donner des leçons. Ils ont su faire aussi en parlant publiquement une démonstration de courage civique que n'ont sûrement pas apprécié ceux qui pourtant en font si souvent l'éloge dans les cantines.

Les belles démonstrations

Récemment la Société de banque suisse a publié un tableau pour démontrer que la charge fiscale, comparée à celle que connaissent les Etats-Unis, est lourde en Suisse, pays qui ne serait donc pas un paradis fiscal.

Sauf, de manière évidente, pour les gros revenus. A partir d'un revenu de 172 000 francs, le taux est plus favorable à Zurich qu'à New York. De surcroît, alors que la progression s'arrête à ce niveau-là en Suisse, elle monte jusqu'à 60 % aux Etats-Unis.

Enfin la S.B.S. oublie de faire une comparaison sur l'imposition des personnes morales. Omission volontaire ! Il y a donc privilèges en Suisse pour les sociétés et les gros revenus. Le paradis n'est pas ouvert à tous, mais il est d'autant plus paradisiaque.